

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Enlèvement de l'activiste béninois, Monsieur Steve AMOUSSOU, sur le territoire togolais : les organisations de la société civile togolaise condamnent fermement un acte de provocation, digne de grand banditisme d'État commis par les autorités béninoises et interpellent la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, les institutions communautaires de la CEDEAO sur ce précédent dangereux de l'État béninois.

1. Par communiqué en date du 22 août 2024, les Organisations de la Société Civile togolaises signataires ont dit toute leur indignation et consternation face à l'acte crapuleux d'enlèvement de Monsieur Steve AMOUSSOU, de nationalité béninoise, établi sur le territoire togolais et dénoncé l'éventualité d'un deal politique entre les autorités de la République du Bénin et celles du Togo, surtout au regard du silence gardé par elles.
2. Par communiqué du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Lomé, rendu public le 25 août 2024, il ressort : **premièrement** que la piste d'un enlèvement est bel et bien confirmée ; **deuxièmement** que les autorités compétentes du Togo ne sont pas impliquées dans cet acte d'enlèvement ; **troisièmement** qu'une enquête a été diligentée par la justice togolaise et a permis d'identifier les présumés auteurs de cet acte ; deux (02) d'entre eux ont été interpellés et placés sous mandat de dépôt, puis des mandats d'arrêt ont été émis à l'encontre des autres, à la suite de l'ouverture d'une information judiciaire pour enlèvement et séquestration et complicité d'enlèvement.
3. Les organisations de la société civile signataires se félicitent de ce que les autorités compétentes du Togo aient finalement réagi pour situer l'opinion sur cet événement fort troublant. Les organisations de la société civile signataires prennent également acte de ce que les autorités togolaises compétentes ne sont pas impliquées dans la perpétration de cet acte ignoble. Elles exhortent les autorités compétentes du Togo à prendre toutes les dispositions pour informer à temps l'opinion, afin de ne pas laisser libre cours à des interprétations divergentes, somme toute légitimes.
4. Pour les organisations signataires, il est inadmissible et inacceptable qu'un responsable d'une institution ayant en charge la sécurité d'un État entre sur le territoire d'un autre État sans être identifié à la frontière, puis parvenir, dans les mêmes circonstances, à conduire une opération d'enlèvement. C'est à la fois un affront et un défi lancés aux autorités en charge de la sécurité de notre pays le Togo. C'est pourquoi les organisations de la société civile exigent du gouvernement du Togo que des responsabilités soient clairement situées, en particulier au niveau du dispositif sécuritaire mis en place sur tout le circuit qui a conduit à cet enlèvement troublant et que des sanctions soient prises à cet effet. Les organisations de la société civile demandent enfin aux autorités du Togo de prendre, de toute urgence, des mesures idoines pour pallier aux failles et aux défaillances sécuritaires aux frontières du Togo ; car il demeure à tous points de vue inadmissible que les citoyens d'un État soient exposés à de pareils dangers.
5. Les organisations de la société civile déplorent et condamnent avec la plus grande fermeté cet acte de provocation, digne de grand banditisme d'État commis par les autorités béninoises, en violation du droit international et des règles de bon-voisinage entre États.

MOUVEMENTS ET ASSOCIATIONS

ALCADES – ASVITTO – GAGL – GCD – GLOB – FDP– LCT – LTDH – MCM – MJS – SEET

6. Les organisations de la société civile interpellent instamment la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, la Commission et la Conférence des chefs d'État et gouvernement de la CEDEAO sur ce précédent dangereux commis par des autorités béninoises et qui est de nature d'une part, à mettre en danger la liberté et la vie des citoyens de l'espace communautaire, et d'autre part, à nuire gravement aux relations de bon-voisinage entre les peuples.

Fait à Lomé, le 25 août 2024,

Pour les Organisations de la société civile togolaise,

M. Daguerre K. AGBEMADOKPONOU (ALCADES)

M. Monzolouwè B. E. ATCHOLI KAO (ASVITTO)

M. Christophe Komlan TETE (GAGL)

M. Bassirou TRAORE (GCD)

M. Koffi DANTSEY (GLOB)

M. Poro EGBOHOU (FDP)

Dr Emmanuel H. SOGADJI (LCT)

Me Célestin Kokouvi G. AGBOGAN (LTDH)

Me Raphaël N. KPANDE-ADZARE (MCM)

M. Issaou SATCHIBOU (MJS)

M. Bertin BANDIANGOU (SEET)